



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES T.T.C SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION

TRANSACTIONS (Honoraires à la charge du vendeur)

Jusqu'à 120 000 €	11 000 €
De 120 001 € à 180 000 €	13 000 €
De 180 001 € à 230 000 €	14 000 €
De 230 001 € à 320 000 €	17 000 €
De 320 001 € à 420 000 €	19 000 €
De 420 001 € à 550 000 €	21 000 €
Au-delà de 600 000 €	25 000 €

LOCATIONS

A la charge du bailleur

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail :

Zone A bis : 12 € TTC/m²

Zone A : 10 € TTC/m² (Pontault)

Zone B : 8 € TTC/m²

Honoraires réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m²

A la charge du locataire

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail :

Zone A bis : 12 € TTC/m²

Zone A : 10 € TTC/m² (Pontault)

Zone B : 8 € TTC/m²

Honoraires réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m²

En cas de délégation, le montant des honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

30, Avenue Charles Rouxel – 77340 PONTAULT COMBAULT

Tél : 01 60 34 21 25 Fax : 01 64 43 93 28 E-mail : ag.lebreton@orpi.com

SARL au capital de 7 500 € - RCS 830937405, titulaire de la carte professionnelle T n. CPI 7702 2017 000 020 860 délivrée par CCI de Seine Et Marne 26 rue Bancel - 77000 MELUN, garantie financière à hauteur de 120 000 € par Galian sous le n. 120637 C